



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 30 avril 2026

Président de Séance : M. N'DIAYE.

Date de convocation : 16 avril 2026.

Membres présents : (8) M. N'DIAYE, M. LEHENOFF, Mme MAGLICA, Mme GINDRE, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, Mme GAUTHIE, Mme BERTUCAT.

Membres excusés représentés : (5) Mme KOENDERS représentée par M. N'DIAYE, Mme AKPINAR-ISTQUAM représentée par M. LEHENOFF, Mme TENENBAUM représentée par Mme MAGLICA, Mme SIMONE représentée par Mme GINDRE, M. CHRETIEN représenté par M. FOUSSET.

Membres excusés : (4) Mme GERBET, M. JASPART, Mme JACQUENET, Mme VIAN.

Objet : PRE - convention pluriannuelle d'objectifs 2024/2026 – Etat/CCAS - Subventions 2026

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été mis en place en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale du 30 juin 2004. En 2024, il a été défini comme un axe structurant du volet éducatif du contrat de ville, outil central de la politique de la ville qui vise à réduire les inégalités entre les quartiers dits « prioritaires » et le reste du territoire.

Le contrat de ville 2024 – 2030 a été approuvé par le conseil municipal du 24 juin dernier et permet à la ville de Dijon, via le Centre Communal d'Action Sociale, de poursuivre la mise en œuvre de ce programme sur les quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles pour les 6 années à venir.

L'objectif réaffirmé du PRE est d'accompagner, hors temps scolaire, les enfants âgés de 2 à 16 ans qui résident dans les quartiers prioritaires en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés pour restaurer l'égalité des chances.

L'équipe du PRE de la ville de Dijon propose des parcours personnalisés qui comprennent des actions diverses qui répondent aux besoins éducatifs de l'enfant et à son émancipation (accompagnement scolaire, soutien psychologique, soutien à la fonction parentale, accès aux soins, aux loisirs, à la pratique sportive...). Le parcours individualisé est élaboré par une équipe pluridisciplinaire de soutien, son suivi est assuré par un référent de parcours du PRE.

Dans le cadre du contrat de ville 2024 - 2030 l'État financera l'ingénierie et les actions du PRE sur les quartiers politique de la ville à hauteur de 200 000 € par an pour les années 2024, 2025 et 2026. Cet engagement prend la forme d'une convention pluriannuelle d'objectifs jointe au présent rapport.

Dans ces conditions, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État et le CCAS de la ville de Dijon 2024 - 2026 ;
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- autorisent le CCAS à percevoir la subvention annuelle de 200 000 € pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Massar N'DIAYE

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Politiques de la ville et accompagnement éducatif : 1